PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux et Brest, le 26 JUIN 2025
N° 0-7738-2025/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer ou à vous faire représenter à la réunion du Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique qui se tiendra le **vendredi 27 juin 2025 de 10h00 à 12h30 au site Archipel de l'École nationale de la magistrature, situé au 154 boulevard Godard, 33000 Bordeaux.**

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

1. Renouvellement du Conseil maritime de façade et de ses commissions spécialisées ;
2. Approbation de la modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique ;
3. Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption ;
4. Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique ;
5. Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature ;
6. Présentation de la mesure mer et littoral du Fonds vert.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation **avant le vendredi 20 juin 2025** à l'adresse suivante :

mcppml.dirm-sa@mer.gouv.fr

Le secrétariat se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

P/Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Pour le Préfet
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Sylvain PELLETERET

Le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de l'Atlantique

Jean-François QUERAT

Préfecture de la Gironde
2 esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
prefecture@gironde.gouv.fr

Préfecture maritime de l'Atlantique
CC 46- 29240 Brest CEDEX 9
aem@premar-atlantique.gouv.fr
Dossier suivi par : GGEM

LISTE DES DESTINATAIRES

Collège « État et établissements publics » :

- M. le préfet de la Charente-Maritime
- M. le préfet des Landes
- M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Mme la directrice régionale de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine
- M. le directeur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur du centre de l'Ifremer Atlantique
- M. le directeur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Mme la directrice générale de l'agence de l'eau Adour - Garonne
- M. le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. le directeur général de l'Office française pour la biodiversité
- M. le directeur du service hydrographique et océanographique de la marine
- M. le directeur de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine
- M. le directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine

Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements » :

- M. le président de la région Nouvelle-Aquitaine et trois membres de la région
- Mme la présidente du conseil départemental de Charente-Maritime
- M. le président du conseil départemental de la Gironde
- M. le président du conseil départemental des Landes
- M. le président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- M. le président de l'ANEL pour la Charente-Maritime
- M. le président de l'ANEL pour la Gironde
- M. le président de l'ANEL pour les Landes
- M. le président de l'ANEL des Pyrénées Atlantiques
- M. le représentant des maires ou présidents des communautés de communes désignés par l'association des maires de France pour la Charente-Maritime
- M. le représentant des maires ou présidents des communautés de communes désignés par l'association des maires de France pour la Gironde
- M. le représentant des maires ou présidents des communautés de communes désignés par l'association des maires de France pour les Landes
- M. le représentant des maires ou présidents des communautés de communes désignés par l'association des maires de France pour les Pyrénées Atlantiques

Collège « activités professionnelles et entreprises » :

- M. le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine
- M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine et deux membres désignés, dont un représentant la pêche à pied professionnelle ;
- M. le Président du Comité régional de la conchyliculture de la Charente-Maritime
- M. le Président du Comité régional de la conchyliculture d'Arcachon Aquitaine
- M. le Président de l'Union nationale des industries des carrières et matériaux
- M. le Président du Syndicat national des énergies renouvelables
- M. le représentant de France renouvelables
- M. le représentant d'Aquitaine Blue Energies
- M. le Président du directoire du Grand port maritime de La Rochelle
- M. le Président du directoire du Grand port maritime de Bordeaux
- M. le représentant du port régional de Bayonne
- M. le représentant d'un port de la façade maritime désigné par l'association des ports de plaisance de l'Atlantique
- M. le représentant des industries nautiques désigné par la fédération nationale des industries nautiques
- M. le Président de la chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine
- M. le représentant désigné par armateurs de France
- M. le représentant désigné par réseau de transport d'électricité
- M. le représentant du cluster « European Surf Industry Manufacturers Association ».

Collège « des salariés des entreprises » :

- M. le secrétaire général du syndicat « Confédération Générale du Travail » (CGT)
- M. le secrétaire général du syndicat « Force Ouvrière » (FO) :
- M. le secrétaire général du syndicat « Confédération Française Démocratique du Travail » (CFDT)
- M. le secrétaire général du syndicat « Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres » (CFE-CGC)
- M. le secrétaire général du syndicat Syndicat « Union Nationale des Syndicats Autonomes » (UNSA)

Collège « des usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

- **pour les usagers :**
  - M. le Président de la Fédération française de voile
  - M. le Président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins
  - M. le Président de la Fédération française de canoë kayak
  - M. le Président de la Fédération française motonautique
  - M. le Président de la Fédération nationale de la Plaisance et des Pêcheurs en mer
  - M. le Président de la Fédération nationale des plaisanciers de l'Atlantique et membres d'une association de plaisanciers de la région Nouvelle-Aquitaine

- **pour les associations de la protection de l'environnement :**
  - M. le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux
  - M. le Président de la SEPANSO
  - M. le Président de SURFRIDER FONDATION EUROPE
  - M. le Président de l'Association NATURE ENVIRONNEMENT 17
  - M. le Président de la Coordination Environnement Bassin Arcachon
  - M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement littoral basque
  - M. le Président de l'association RE nature environnement
  - M. le Président de l'association IODDE
- **personnes qualifiées :**
  - M. Laurent SOULIER, expert « milieu marin » du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine ;
  - M. Iker CASTEGE, directeur du centre de la mer de Biarritz
  - M. Antoine GREMARE, professeur des universités ;
  - M. Alexis MARTINEAU, responsable des gestionnaires de réserves naturelles en Charente-Maritime ;
  - M. Nicolas CASTAY, directeur du GIP Littoral ;
  - Mme Sophie PANONACLE, présidente du bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux.
- **observateurs** :
  - M. le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant
  - M. le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine
  - M. le directeur du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines ou son représentant
  - Mmes et MM. les représentants des unions maritimes et portuaires de Bordeaux et de La Rochelle
  - Mme la directrice générale des Voies navigables de France ou son représentant